



Mobilisation du FSE par le Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) dans le cadre du Contrat de ville et pour l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles issus des quartiers

Communauté d'agglomération Rochefort-Océan

Quoi ?

La Communauté d'agglomération Rochefort-Océan, gestionnaire d'un organisme intermédiaire pivot et porteuse d'un PLIE s'applique à identifier dans le Contrat de Ville les actions d'insertion par l'emploi éligibles au FSE. L'articulation des deux dispositifs favorise ainsi la captation de crédits européens en soutien aux actions menées sur le territoire.

Cette coordination permet aux opérateurs de l'insertion par l'emploi d'agir « plus et mieux » en faveur des habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est l'exemple de l'accompagnement socioprofessionnel dans une régie de quartier

Qui ?

Les publics sont issus des quartiers prioritaires, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux et/ou jeunes moins de 26 ans

Où ?

Le contrat de ville cible deux quartiers prioritaires de Rochefort : sud centre ville / avant garde et le Petit Marseille, c'est dans ce dernier que se situe la régie inter quartiers.

A quels enjeux du territoire et/ou des quartiers, la démarche ou le projet répondent-ils ?

Aide à la prise ou reprise d'un emploi pour des publics vivant dans les quartiers les plus touchés par la précarité et les difficultés sociales.

Les publics sont revalorisés sur le plan professionnel et sur le plan personnel.

Les activités support sont travaillées par les publics pour les publics.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

- **Amener les demandeurs** d'emploi du Territoire Rochefortais, par leur recrutement à la Régie, **à suivre un parcours d'insertion**, sous la forme d'un contrat de travail C.D.D.I. (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), une fois l'agrément pour un parcours d'Insertion par l'Activité Economique validé par Pôle emploi ou pour les bénéficiaires du RSA par le Département de la Charente Maritime, il ne peut excéder 24 mois (sauf dérogation). **L'ambition de cette opération est de faire repérer les codes de l'entreprise aux participants suivis par le biais de l'emploi d'insertion.**
- Par ce biais, **avoir un accompagnement socioprofessionnel renforcé afin d'accéder à l'emploi et à la formation qualifiante.** Et entre autre, que les demandeurs d'emploi puissent acquérir des connaissances sur les Techniques de Recherche d'Emploi et se mobilisent activement sur la recherche d'emploi ou de formation. **Cela passe évidemment par la reprise de confiance en soi grâce au travail d'accompagnement effectué par les encadrants de la Régie et notamment par les activités supports que sont le nettoyage des locaux, l'entretien des espaces verts, le second oeuvre bâtiment.**

- L'opération démarre dès la première rencontre avec le participant, avant l'embauche ou pendant le contrat de travail et se poursuit sur toute la durée du parcours par des entretiens individuels et des temps collectifs.

Quelles sont les actions menées?

- **Recrutement** : La personne qui est retenue se voit proposer un entretien de pré-accueil une fois la demande d'agrément de parcours I.A.E. acceptée. Cette rencontre permet la remise du livret d'accueil, du règlement intérieur, de tous les documents liés au contrat de travail, de la remise et de la signature du contrat d'engagement à la démarche d'insertion socio professionnelle de la Régie inter quartiers et d'aborder toute question liée à l'entrée à la Régie et en parcours d'insertion. **S'en suit un entretien individuel dans les 15 jours suivant l'embauche pour aborder toute difficulté relative à la prise de poste et définir les étapes d'accompagnement.** Des évaluations sont faites par, pour et avec les salariés, des entretiens en moyenne bimensuels pour le suivi individuel sont menés par les accompagnatrices ainsi que des ateliers collectifs obligatoires tels que les T.R.E. (Techniques de recherche d'emploi), accès aux droits et d'autres complémentaires : atelier socio esthétique, reprise de confiance en soi, gestion du budget... En fin de contrat, il est remis aux salariés une enquête de satisfaction.
- **Pendant le parcours d'insertion** : les accompagnatrices font émerger les besoins et les volontés de formation des personnes en parcours. De même, chaque salarié se voit proposer la création de son C.P.F. (Compte Personnel de Formation). La coordinatrice sociale met en oeuvre les moyens nécessaires pour l'accessibilité à ces formations comme S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail), les habilitations électriques...autant que possible pendant le parcours à la Régie.
- **Résultats attendus** :

Augmenter les compétences professionnelles grâce à l'emploi exercé à la Régie Interquartiers.

Initier des démarches favorisant l'insertion professionnelle.
- **Public ciblé** : Il est attendu 50 personnes accompagnées inscrites dans le cadre du PLIE.

- **Quels sont les financements européens mobilisés ou envisagés?**

Fonds Social Européen
Conseil Régional
Conseil Départemental
Etat - Politique de la Ville
Etat - Adulte Relais
CARO – Politique de la Ville
Ville de Rochefort

Quel est l'apport de l'Europe au projet ou à la démarche?

Les fonds européens :

- favorisent le travail partenarial
- permettent de faire « plus » en direction des publics spécifiques.

Quelles sont les difficultés repérées ?

Des dossiers de demandes normés et dématérialisés différents pour chaque financeur
Temporalité des demandes de dossier

Contact

Nathalie PLANCHE, responsable du PLIE, Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan Tél: 05 46 83 64 90/ 06 73 60 83 23 et Mail: n.planche@agglo-rochefortocean.fr

Jocelyn VAMOUR, coordinateur de la politique de la ville, Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan Tél: 05 46 83 64 95 et Mail: jocelyn.vamour@agglo-rochefortocean.fr

Juillet 2017